



Tuteur abusif ayant placé sa femme malade loin de sa famille

Par **aude095**, le **21/02/2011** à **11:23**

Bonjour,

ma grand mère a été placée dans le sud de la France à 950 km de chez moi de sa fille et de ses petits enfants sans que l'on soit prévenu. ma grand mère ancienne professeur de lettres est atteinte d'alzheimer. mon grand père a demandé la mise sous tutelle pour soi disant donner du vivant le bien de ma grand mère à ses deux enfants, un chalet en bord de mer. il a obtenu la tutelle. ma mère a bêtement fait confiance à son père. ensuite mon grand père ayant obtenu la tutelle a voulu vendre la maison domicile de ma grand mère afin de s'installer dans le sud de la France. les deux enfants se sont opposés à la vente et le juge leur a donné raison. mon oncle a alors été déclaré subrogé tuteur. sauf que ce dernier s'est fait embobiner par mon grand père. ma grand mère a été carencée en soins malgré sa maladie. ma mère s'est insurgé contre ça réclamant des soins pour sa mère elle a obtenu que ma grand mère puisse passer deux jours en accueil dans une maison spécialisée pour la maladie d'alzheimer pour qu'à court terme elle s'habitue à l'endroit et qu'elle puisse intégrer les lieux à après définitivement. en effet ma mère soupçonnait mon grand père de malmenager ma grand mère. quand ma grand mère n'était pas souffrante il s'est montré violent avec elle ; j'ai pu le constater moi même et ma grand mère me l'avait confié. voilà pour quelles raisons ma mère a compris assez vite qu'il valait mieux que sa mère soit placée. ma grand mère a ainsi pu être accueillie dans une maison de soins spécialisée Alzheimer et s'y sentait bien ; mon grand père a vite déclaré à ma mère qu'il ne comptait pas la placer là bas définitivement vu les tarifs ma mère lui a donc rappelé que ma grand mère avait en plus de sa retraite des biens et qu'il était préférable d'en céder un pour le bien être de ma grand mère qui mérite après 45 ans de travail des soins car elle en avait les moyens financiers. mon grand père a donc hier pris sa femme sans prévenir ni le juge ni sa fille et il l'a placée ce matin même dans une maison de retraite à 950 km de nous tous!!!! car c'est moins cher!!!!!! le juge avait demandé à être avisé de changement concernant ma grand mère or apparemment rien n'a été fait! que pouvons nous

faire etant donné qu'il est tuteur ? mon grand père est agé à eu de gros probleme de santé si il lui arrive quoique ce soit qui s'occupera d'aller rendre visite à ma grand mère si loin? aidez moi merci d'avance